



**Aix en Provence**  
VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE  
D'AIX-EN-PROVENCE**

---

Séance publique du

28 juin 2010

Présidence de Mme Maryse JOISSAINS MASINI,  
Maire d'Aix-en-Provence  
Député des Bouches-du-Rhône  
Président de la Communauté du Pays d'Aix

---

**2010.660**

**OBJET** : ZAC DU PARC DE LA DURANNE - MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION - DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION.

Le 28/06/10 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le 22/06/2010, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Etaient Présents :**

M. Jacques AGOPIAN, Mlle Odile BARBAT-BLANC, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliott BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Maurice CHAZEAU, M. Eric CHEVALIER, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, M. Robert FOUQUET, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. André GUINDE, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, Mme Patricia LARNAUDIE, M. Henri MATAS, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, M. Jean-Marc PERRIN, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN

**Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:**

Mme Agnès AMIACH ELBEZ à M. François-Xavier DE PERETTI, M. Jean CHORRO à M. Maurice CHAZEAU, Mme Chantal DAVENNE à Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ à M. Eric CHEVALIER, M. Jacques GARCON à Mme Catherine SILVESTRE, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, M. Christian LOUIT à M. Francis TAULAN, Mme Amaria MOHAMMEDI à Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, M. Jules SUSINI à M. Stéphane PAOLI, Mme Marie José VALETA à M. François HAMY

**Excusés sans pouvoir :**

M. Lucien AMBROGIANI, M. Alexandre GALLESE, M. Gérard GERACI

Secrétaire : Yannick DECARA

M. Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



**Aix en Provence**

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Aménagement Urbain -  
Etudes Juridiques et Marchés Publics  
Direction du Foncier & Gestion du Patrimoine  
Coordination Aménagement Urbain

RAPPORT POUR  
LE **CONSEIL MUNICIPAL**  
DU 28/06/10

-----  
**RAPPORTEUR** : M. Gérard BRAMOULLÉ  
**CO-RAPPORTEUR(S)** : M. Jean-Marc PERRIN

**Politique Publique** : AMENAGEMENT ET GESTION DE L'ESPACE URBAIN

**OBJET** : ZAC DU PARC DE LA DURANNE - MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION -  
DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION. - Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La ZAC du Parc de la Duranne a été créée par délibération n° 91.044 du 24 janvier 1991.

Par délibération n° 98.0151 du 12 février 1998, une première modification du dossier de création était approuvée consistant en la réduction du périmètre opérationnel d'une surface de 50 ha.

Par rapport séparé, vous avez examiné les conditions d'ouverture à la concertation en vue de la révision des règles d'urbanisme applicables, en vue de la création d'un éco quartier et du rééquilibrage logements/activités.

Ce changement de destination, pour un secteur à vocation initiale d'activités nécessite d'apporter les adaptations correspondantes à deux éléments du dossier de création :

- le rapport de présentation,
- l'étude d'impact.

Les autres éléments du dossier de création à savoir : le plan de situation, le plan de délimitation de zone et le régime au regard de l'application de la TLE demeurent inchangés.

Cette modification du dossier de création induit la mise en place d'une concertation qui se déroulera en parallèle de celle de la révision du document d'urbanisme :

- Mise à disposition du dossier ainsi que d'un registre pour recueillir les observations de la population en mairie annexe de la Duranne, dans les locaux SEMEPA 4, Rue Lapierre, ainsi qu'à l'accueil de l'Urbanisme au 10/12 Rue Pierre et Marie Curie,
- une ou plusieurs réunions publiques d'informations dont les dates et horaires seront portés à la connaissance du public par voie de presse et d'affichage.

En conséquence, Mes Chers Collègues, je vous demande de bien vouloir :

**1°) ADOPTER** les objectifs d'urbanisme visant à la création d'un éco quartier sur le territoire du Parc de la Duranne et les modalités de concertation pour la modification du dossier de création de la ZAC du Parc de la Duranne.

**2°) AUTORISER** Madame le Député Maire ou l'adjoint délégué à la Planification Urbaine et à l'Urbanisme, à signer tout document afférent à ce dossier.

**2010.660 - ZAC DU PARC DE LA DURANNE - MODIFICATION DU DOSSIER DE CREATION -  
DEFINITION DES OBJECTIFS ET DES MODALITES DE CONCERTATION.**

<b>Présents et représentés</b>	<b>: 46</b>
<b>Présents</b>	<b>: 42</b>
<b>Abstentions</b>	<b>: 11</b>
<b>Non participation</b>	<b>: 6</b>
<b>Suffrages Exprimés</b>	<b>: 35</b>
<b>Pour</b>	<b>: 35</b>
<b>Contre</b>	<b>: 0</b>

**Ont voté contre**

NEANT

**Se sont abstenus**

M. Jacques AGOPIAN, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Brigitte DEVESA, Mme Michelle EINAUDI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, M. Alexandre MEDVEDOWSKY, Mme Fleur SKRIVAN, Mme Marie José VALETA

**N'ont pas pris part au vote**

Mme Odile BONTHOUX, M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Jean CHORRO, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Stéphane PAOLI, M. Jean-Marc PERRIN

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité**

**le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire**

**Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,  
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 02/07//2010  
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**